Image not found or type unknown

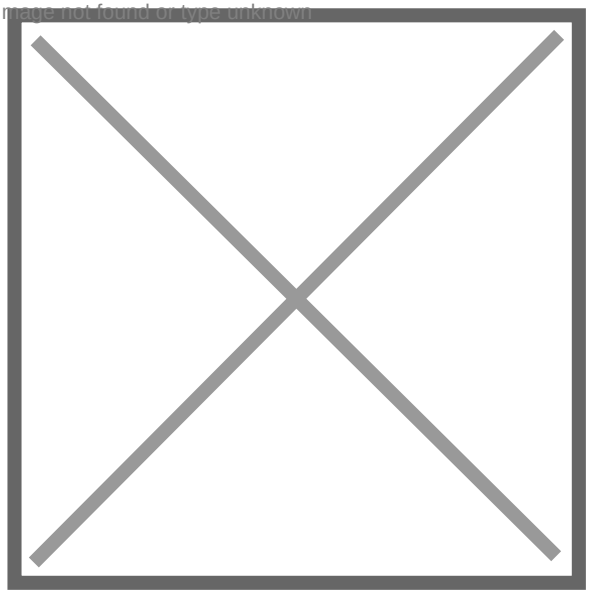

Dicorce, format du dvh classique

Par **vdedier**, le **01/12/2016** à **23:47**

Bonsoir,

Je me pose une question concernant le DVH. Existe-t-il un format par défaut ou bien cela dépend du choix des parents ? car je suis séparé de fait avec mon épouse et celle ci m'impose un DVH classique, du samedi à 10 h au dimanche à 18 h. Je lui ai, à de multiples reprises, signifié que je souhaite prendre les enfants le vendredi soir et les déposer à l'école le lundi, pour avoir trois nuits avec eux au lieu d'une. Elle ne veux pas entendre raison. Dois-je lui imposer ? Je ne veux pas disparaître de la vie de mes enfants et c'est pour cela que je demande la résidence alternée dans ma requête en divorce.

Merci pour vos réponses.

Bonne nuit.

Par **cocotte1003**, le **02/12/2016** à **08:04**

Bonjour, vous ne pouvez rien imposer. Il faut vous conformer au jugement si vous en avez un. Dans le cas de manque de jugement, chacun des parents fait ce qu'il veut. Envoyez une LRAR à votre femme pour lui demander un droit de visite plus long. Vous aurez ainsi une preuve du manque de volonté de votre femme, cordialement

Par **vdedier**, le **02/12/2016** à **13:48**

Bonjour, je choisi ce sujet.
Excusé moi. J ai ouvert effectivement plein de sujet c'était des question différentes a chaque fois.

Bonne journée

Par **vdedier**, le **02/12/2016** à **20:45**

je comprends mieux maintenant.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés